

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 16 janvier 2013, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 19 h 30.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Guylain Chamberland, Armagh
M. André Goulet, Beaumont
Mme Juliette Laflamme, Buckland
M. Marcel Blais, Honfleur
M. Jean-Paul Lacroix, La Durantaye
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme
M. Fernand Fortier, Sainte-Claire
M. Gaétan Labrecque, Saint-Damien
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais
M. Germain Caron, Saint-Henri
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon
M. Vital Labonté, Saint-Malachie
Mme Suzanne Côté, Saint-Michel
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire
M. Clément Vallières, Saint-Nérée
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël
M. Gilbert Vallières, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Est aussi présent : M. Clément Fillion, directeur général
M. Christian Noël, directeur général adjoint,

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

C.M. 001-13

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Vital Labonté,
appuyé par Gilles Breton
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal du 19 décembre 2012
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontre
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme
8. Administration :
 - 8.1. Correspondance
 - 8.2. Correspondance supplémentaire
 - 8.3. PIQM Volet 3
 - 8.4. Comité rétention et attraction d'entreprises
 - 8.5. Congrès FQM 2013– Réservations
 - 8.6. Gala Bellechasse
 - 8.7. Femmessor
 - 8.8. Désignation d'un procureur – cour municipale
9. Matières résiduelles :
 - 9.1. Soumissions - Eaux usées
 - 9.2. Financement Règlements 168-07, 217-11 et 219-12
 - 9.3. Chenilles VTT
 - 9.4. Soumissions contenant Roll-off
10. Sécurité incendie :
 - 10.1. Soirée information
11. Dossiers :
 - 11.1. Programme MADA et Politiques familiales
 - 11.2. Projet éolien communautaire Saint-Philémon
 - 11.3. Nominations Comités
12. Procès-verbaux
13. Informations
 - 13.1. Liste de substituts 2013 C.M.
 - 13.2. Sommaire Pacte rural
 - 13.3. Décret 2013 population
14. Varia
 - 14.1. Monoxyde de carbone : Prévention
 - 14.2. Caisses Desjardins
 - 14.3. Tournée de Mme Agnès Maltais
 - 14.4. Brunch Opération Nez Rouge
 - 14.5. Pub de la Contrée
 - 14.6. Social des maires

Adopté unanimement.

C.M. 002-13

3. PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par M. André Goulet,
appuyé par M. Michel Bonneau
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 19 décembre 2012 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 003-13

4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Gaétan Labrecque
et résolu

1° que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2012, au montant de 970 ,694.43 \$ et celui des recettes pour le mois de novembre 2012, au montant de 1 906,315.38 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

C.M. 004-13

5. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

ATTENDU que la municipalité de Saint-Damien a transmis le règlement no 10–2012 modifiant le règlement no 05–2006 relatif au zonage dans cette municipalité ;

ATTENDU que le règlement no 05–2006 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement ;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 10–2012 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Marcel Blais
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 10–2012 de la municipalité de Saint-Damien en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

6. AVIS À LA CPTAQ / TRAVAUX DU MTQ SUR LA ROUTE 281 À ARMAGH

ATTENDU la demande du MTQ à être acheminée à la CPTAQ relativement à des travaux en bordure de la route 281, à Armagh, afin de sécuriser les usagers par l'installation de glissières de sécurité et l'adoucissement de talus ainsi que le remplacement d'un ponceau;

ATTENDU que cette demande exige l'avis de la MRC sur la conformité des travaux par rapport au schéma d'aménagement et de développement et en regard des critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU que le projet s'avère conforme au schéma d'aménagement et de développement et qu'en vertu des critères exprimés à l'article 62, ces travaux consistent à améliorer la sécurité des usagers.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,
appuyé par M. Vital Labonté
et résolu

- 1° d'aviser la CPTAQ que le projet du MTQ visant à effectuer des travaux de réfection sur la route 281, à Armagh, tels que présentés par le dossier # 154-02-0437 ne va pas à l'encontre du schéma d'aménagement et de développement et des autres règlements s'y rapportant.
- 2° de l'informer également que la MRC estime ce projet recevable en regard des critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ puisqu'il constitue l'amélioration d'un équipement communautaire visant la sécurité des usagers.

Adopté unanimement.

7. « SERVICE RÉGIONAL INGÉNIERIE »

ATTENDU que la municipalité régionale de comté de Bellechasse a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

ATTENDU que la municipalité régionale de comté de Bellechasse désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de « Service régional ingénierie ».

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
appuyé par M. Jean-Paul Lacroix
et résolu

- 1° que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2° que le Conseil de la municipalité régionale de comté de Bellechasse autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 3 du PIQM relativement au projet de « Service régional ingénierie ».
- 3° que Monsieur Clément Fillion, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de « Service régional ingénierie » dans le cadre du volet 3 du PIQM.
- 4° que la présente résolution annule la résolution no. C.M. 252-12 adoptée aux mêmes fins.

Adopté unanimement.

C.M. 007-13

8. COMITÉ RÉTENTION ET ATTRACTION D'ENTREPRISES

ATTENDU que le 30 octobre 2012 se tenait un forum sur la rétention et l'attraction d'entreprises sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que, lors de ce forum, différentes mesures permettant de contrer l'exode de certaines entreprises ou d'en attirer de nouvelles ont été identifiées;

ATTENDU que certaines mesures ont été priorisées;

ATTENDU que l'une des mesures priorisées est la mise sur pied d'un comité régional consultatif multi-secteurs;

ATTENDU que le Conseil de la MRC désire donner suite de façon concrète au forum de 2012;

ATTENDU que ce Conseil a prévu un montant de 100 000 \$ pour des actions promotionnelles du territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Clément Vallières,
appuyé par M. Vital Labonté
et résolu

- 1° de confier à la direction générale de la MRC et du CLD le mandat de préparer la mise en place d'un comité régional chargé de donner suite au forum 2012, comportant entre autres les éléments suivants :
 - le mandat du comité et sa composition
- 2° que la ratification officielle de ce futur comité soit effectuée à la prochaine séance de ce Conseil.

Adopté unanimement.

C.M. 008-13

9. CONGRÈS F.Q.M. 2013 RÉSERVATIONS

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Martin Lapierre
et résolu

d'autoriser le directeur général à effectuer la réservation d'une suite à l'Hôtel Delta Québec et de chambres pour le congrès de la F.Q.M. de septembre 2013 pour une période d'occupation de deux jours.

Adopté unanimement.

C.M. 009-13

10. GALA BELLECHASSE 2013

Il est proposé par M. Claude Lachance,
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

que soit tenu le Gala Bellechasse 2013, samedi le 14 septembre prochain et que la direction générale de la MRC soit mandatée pour mettre en place un comité technique de réalisation de cet évènement.

Adopté unanimement.

C.M. 010-13

11. NOMINATION PROCUREUR

Il est proposé par M. Marcel Blais,
appuyé par M. André Goulet
et résolu

- 1° de recommander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner, Me Karen Reimnitz de Morency société d'avocats, pour le représenter devant la Cour municipale commune de la MRC de Bellechasse pour tout constat d'infraction délivré au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu du Code de la sécurité routière ou de la Loi sur les véhicules hors route.

2° de lui demander de prolonger la désignation de Me Martin Bouffard, Me Philippe Asselin, Me Amélie Breton et Me Marie-Michèle McDuff de Morency société d'avocats, pour le représenter devant la Cour municipale commune de la MRC de Bellechasse pour tout constat d'infraction délivré au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu du Code de la sécurité routière ou de la Loi sur les véhicules hors route.

Adopté unanimement.

C.M. 011-13

12. SOUSSIONS – EAUX USÉES

ATTENDU que le contrat entre la MRC et les Entreprises Claude Boutin Inc. pour la collecte, le transport et la disposition des eaux usées d'installations septiques pendra fin le 23 avril 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mme Juliette Laflamme,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

d'autoriser la direction générale de la MRC à procéder à un appel d'offre public afin de recevoir des soumissions relatives au contrat de la collecte, du transport et de la disposition des eaux usées d'installations septiques.

Adopté unanimement.

C.M. 012-13

13. ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUSSIONS PUBLIQUES

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt numéro 168-07, 217-11, et 219-12, la Municipalité régionale de comté de Bellechasse souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Bellechasse a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 janvier 2013, au montant de 4 139 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Municipalité régionale de comté de Bellechasse a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Scotia Capitaux Inc.	98,59220	462 000 \$	1,55 %	2014	2,56977 %
		475 000 \$	1,65 %	2015	
		489 000 \$	1,90 %	2016	
		503 000 \$	2,15 %	2017	
		2 210 000 \$	2,30 %	2018	
Financière Banque Banque National Inc.	98,72600	462 000 \$	1,50 %	2014	2,58128 %
		475 000 \$	1,75 %	2015	
		489 000 \$	2,00 %	2016	
		503 000 \$	2,15 %	2017	
		2 210 000 \$	2,35 %	2018	
Valeurs immobilières Desjardins Inc.	98,51600	462 000 \$	1,55 %	2014	2,61929 %
		475 000 \$	1,65 %	2015	
		489 000 \$	1,90 %	2016	
		503 000 \$	2,10 %	2017	
		2 210 000 \$	2,35 %	2018	

ATTENDU que l'offre provenant de Scotia Capitaux Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Clément Vallières,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

que l'émission d'obligations au montant de 4 139 000 \$ de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse soit adjugée à Scotia Capitaux Inc.

que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

que le préfet et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinés aux entreprises ».

Adopté unanimement.

C.M. 013-13

14. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NOS 168-07, 217 ET 219-12 – AMENDEMENTS ET CONCORDANCE

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de Bellechasse souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance un montant total de 4 139 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
168-07	977 000 \$
277-11	3 030 000 \$
219-12	132 00 \$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Fernand Fortier,
appuyé par M. Claude Lachance
et résolu

que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 139 000 \$.

que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 30 janvier 2013.

que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

que CDS agisse au nom des ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS.

que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinés aux entreprises ».

que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse du Cœur de Bellechasse.

que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 30 janvier et le 30 juillet de chaque année.

que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

que les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité régionale de comté de Bellechasse, tel que permis par la Loi, a mandaté CDs afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté unanimement.

C.M. 014-13

15. ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par M. Michel Bonneau
et résolu

que pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 139 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 168-07, 217-11, et 219-12, la Municipalité régionale de comté de Bellechasse émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 30 janvier 2013; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 219-12 et 217-11, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie dû sur l'emprunt.

Adopté unanimement.

C.M. 015-13

16. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 168-07 – PROLONGATION DE RENOUELEMENT

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Bellechasse désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU que Municipalité régionale de comté de Bellechasse avait le 7 janvier 2013, un montant de 977 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 3 396 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement d'emprunt numéro 168-12;

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 30 janvier 2013.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Lacroix,
appuyé par M. Gaétan Labrecque
et résolu

que la Municipalité régionale de comté de Bellechasse emprunte 977 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 23 jours au terme original du règlement mentionné plus haut.

Adopté unanimement.

C.M. 016-13

17. CHENILLES VTT

ATTENDU que le fonctionnement des 4 torchères au LET doit être vérifié à chaque matin par un employé de la MRC;

ATTENDU que l'installation de chenilles sur le VTT permettra à cet employé de se déplacer facilement peu importe l'épaisseur de la couche de neige et de transporter les équipements requis pour procéder au dégel occasionnel des torchères.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Goulet,
appuyé par M. Jean-Paul Lacroix
et résolu

d'autoriser l'achat d'un ensemble de chenilles Camoplast UTV au coût de 4 400 \$ avant taxes conformément à la soumission déposée par T.Y. Moteurs Inc.

Adopté unanimement.

C.M. 017-13

18. SOUSSIONS – CONTENANTS MÉTALLIQUES (ROLL-OFF)

ATTENDU l'orientation du Conseil en matière de collecte des encombrants;

ATTENDU que l'achat de conteneurs métalliques a été prévu au cours de l'année 2013 ;

ATTENDU qu'une demande de soumissions a été faite par voie d'invitation auprès de 3 entreprises.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

d'accepter la soumission qui a été déposée par Les Industrie G. Lacroix Inc., au montant de 17 690 \$ avant taxes pour la fourniture et la livraison de 3 contenants métalliques mesurant 20 pieds X 8 pieds X 7 ½ ayant un volume de 40 verges cubes.

Adopté unanimement.

19. SÉCURITÉ INCENDIE – SOIRÉE D'INFORMATION

M. Christian Noël fait part que la soirée d'information portant sur les possibilités de réorganisation et les méthodes de gestion en matière de services incendie sur le territoire de la MRC se tiendra mardi le 12 février 2013 à 19 h 30.

Cette rencontre regroupera alors les maires, les directeurs généraux ainsi que les directeurs des services d'incendie.

20. PROJET MADA ET POLITIQUES FAMILIALES

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a été avisée qu'elle ne recevra pas d'aide financière pour la réalisation de politiques familiales;

ATTENDU que la MRC a reçu une aide financière de 130 000 \$ pour la réalisation d'une démarche MADA;

ATTENDU qu'après étude, le comité technique chargé de faire le suivi de la démarche MADA estime qu'il serait préférable d'effectuer la démarche MADA et l'élaboration de politiques familiales en même temps, en haussant la contribution des municipalités;

ATTENDU que la MRC doit connaître la position des municipalités concernées dans ce dossier, puisqu'elle se doit d'entreprendre très prochainement la démarche MADA;

Il est donc convenu que le directeur général de la MRC expédiera à chaque municipalité concernée une résolution type relativement à leur volonté de réaliser une politique familiale, même sans l'obtention de subvention et de contribuer financièrement à ce projet.

C.M. 018-13

21. PROJET ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE SAINT-PHILÉMON – POSITIONNEMENT ÉOLIENNE NUMÉRO 8

ATTENDU la demande formulée par le Comité de concertation éolien de Saint-Philémon, relatif au projet éolien communautaire situé dans cette municipalité, à l'effet que soit déplacée l'éolienne n° 8 située à environ 1.15 km de la route 281;

ATTENDU que ce Comité demande que la position 8A, identifiée comme position alternative de localisation d'une éolienne devienne une position officielle et non une position alternative, en remplacement de la position actuelle de l'éolienne n° 8.

ATTENDU l'avis favorable de la municipalité de Saint-Philémon dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,
appuyé par M. Marcel Blais
et résolu

1° de faire savoir au Comité de concertation éolien de Saint-Philémon que la MRC de Bellechasse, a accepté sa demande de relocalisation de l'éolienne 8.

2° de lui faire savoir que les promoteurs du projet éolien communautaire, soit Sprott Power, la MRC de Bellechasse et la municipalité de Saint-Philémon ont apporté une correction au projet déposé au MDDEFP et au Bape à l'effet que la position de l'éolienne 8 soit dorénavant localisée à la position de l'éolienne 8A, remplaçant ainsi l'identification de l'éolienne 8A par « éolienne 8 ».

3° que copie de la présente résolution soit transmise au Bape et au MDDEFP.

Adopté unanimement.

C.M. 019-13

22. NOMINATIONS COMITÉS

ATTENDU la durée restante des mandats des membres du Conseil de la MRC compte tenu des élections municipales de 2013.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gilles Breton,
appuyé par M. Gilbert Vallières
et résolu

1° que la composition de l'ensemble des comités de la MRC demeure la même pour 2013.

2° que les mandats des représentants de la MRC sur des comités externes à la MRC soient aussi renouvelés pour 2013.

Adopté unanimement.

23. LISTE DE SUBSTITUTS 2013

La liste des substituts aux membres du Conseil de la MRC pour l'année 2013 est déposée pour validation.

24. SOMMAIRE DU PACTE RURAL

Un tableau sommaire des projets du Pacte rural 2007-2014 daté du 9 janvier 2013 est déposé à titre d'information.

25. DECRET 2013 POPULATION

Le tableau de la population des municipalités de la MRC et extrait du décret 2013 sur la population est déposé.

26. CAISSE DESJARDINS CŒUR DE BELLECHASSE

M. Michel Bonneau souligne que les centres de services de Saint-Anselme et de Saint-Henri vont enlever les comptoirs dédiés aux commerçants. Aucune annonce officielle n'avait été faite à cet effet par la Caisse.

C.M. 020-13

27. DEMANDE DE RENCONTRE - MME AGNÈS MALTAIS, MINISTRE

ATTENDU que la MRC a été informée que Mme Agnès Maltais, ministre responsable de la région Chaudières-Appalaches, effectuait une tournée dans la région pour s'enquérir des dossiers prioritaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
appuyé par M. Jean-Paul Lacroix
et résolu

de demander une rencontre à Mme Agnès Maltais afin de pouvoir l'informer des dossiers prioritaires de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 021-13

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Martin Lapierre
et résolu

que l'assemblée soit levée à 21 h 56.

Adopté unanimement.

Préfet

Secrétaire-trésorier